

# Investment Policy Statement

Portefeuille Moyen-Long terme

13 juillet 2025 par Neil Kazi-Aoual

## Table de révision

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Version | Date | Modifié par / Ajouts |
| Version 1.0 | 18 juillet 2025 | NKA – version initial |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Table des matières

[Investment Policy Statement 1](#_Toc203319331)

[Table de révision 1](#_Toc203319332)

[Résumé exécutif 4](#_Toc203319333)

[Objectif 4](#_Toc203319334)

[Identité du client 5](#_Toc203319335)

[Responsabilités 5](#_Toc203319336)

[Contributions/ retraits 5](#_Toc203319337)

[Horizon/ objectif de rendement 5](#_Toc203319338)

[Allocation stratégique 6](#_Toc203319339)

[Capacité et tolérance au risque 6](#_Toc203319340)

[Volatilité 6](#_Toc203319341)

[Connaissance du marché 6](#_Toc203319342)

[Liquidité vs bloqué 7](#_Toc203319343)

[Contraintes légales / fiscales 7](#_Toc203319344)

[Frais de change et commission de courtier 7](#_Toc203319345)

[ESG et exclusions 8](#_Toc203319346)

[Reporting et revue 8](#_Toc203319347)

# Résumé exécutif

Objectif & horizon

Investir 1 000 CAD (+ 25–50 CAD/mois) sur 5-10 ans afin de constituer un patrimoine financier, en dégageant un rendement net visé de 5-6 %/an (inflation + 3 %) pour une volatilité ≤ 15 %.

Allocation cible

45 % actions US large cap, 45 % actions CA large cap, 10 % obligations CA gov. Rééquilibrage mensuel si écart ±5 pts (sinon trimestriel).

Contraintes clés

Liquidité ≥ 90 % (T+2, spread ≤ 0,30 %), TER global ≤ 0,25 %, TCO ≤ 0,40 %. Dérivés interdits < 10 k CAD; ESG : exclusion tabac/alcool, score MSCI ESG ≥ 6/10.

Suivi

Valorisation quotidienne, reporting mensuel, revue IPS annuelle (1-15 août), normes GIPS applicables.

## Objectif

Fournir un rendement annuel net 5–6 %, équivalent à Inflation Canada (IPC 12 m) + 3 % net coût d’emprunt, avec une volatilité cible ≤ 15 % (écart-type annualisé 36 m glissants).

# Identité du client

Neil, jeune adulte de 24 ans à la fin de ses études. Le client étudie à la Maitrise en économie financière appliquée à HEC Montréal et ne produit un revenu inférieur à 20 000 $ CAD par année. Neil souhaite investir 1000 $ initialement, financé par un un prêt étudiant dont le taux est de 2% annuel (nous omettrons les remboursements de ce prêt, mais nous considérerons ce taux d’intérêt dans le calcul du rendement). Le prêt sera remboursé indépendamment du placement.

# Responsabilités

* Neil Kazi-Aoual est analyste et compose le portefeuille.
* Neil Kazi-Aoual est gestionnaire de portefeuille.
* Aucun audit externe GIPS.

# Contributions/ retraits

* Contribution initiale de 1000$ CAD.
* Chaque mois un ajout de 25 à 50 $ sera effectué au portefeuille.
* Aucun retrait avant 5 ans minimum. Retrait maximum de 25% de la NAV entre 5 et 7 ans, 50% de la NAV entre 7 et 9 ans et 100% sur la 10ème année.

# Horizon/ objectif de rendement

* L’horizon de placement sera de 5 à 10 ans. C’est un placement financier dont l’argent est destiné à générer du rendement et ne sera pas utilisé dans un autre but pour le moment.
* Rendement réel (net de frais) supérieur ou égal à 5% + IPC Canada sur 12 mois glissant. Ce supplément couvre 2% de coût d’emprunt et laisse 3% de gain réel.
* Ce portefeuille simple réplique l’exposition sur le marché USD et Canadien avec une sensible exposition obligataire ce qui semblerait relativement ressembler à la composition probable du portefeuille.

# Allocation stratégique

L’allocation stratégique présenté est provisoire et fera probablement l’effet d’une révision à la suite de l’analyse quantitative, soit à la date prévue du 31 août 2025. Une revue de l’IPS sera effectuée à ce moment.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Classe d’actif | Poids cible | Ecart Max | Benchmark |
| Actions US | 45 % | ± 5% | VFV.TO |
| Actions CA | 45 % | ± 5% | XIU.TO |
| Obligations gouvernementales CA | 10 % | ± 2% | ZAG.TO |

Rééquilibrage : mensuel si ±5 pts; sinon trimestriel

# Capacité et tolérance au risque

15 % est la volatilité maximum annualisée que je serai prêt à subir avant de vendre.

# Volatilité

* Je vais raisonner en volatilité annualisée.
* Le drawdown ne sera pas utilisé comme critère.
* J’utiliserai une mesure d’écart type annualisée des rendements sur 36 mois.

# Connaissance du marché

* Intermédiaire, pas de trading de haute fréquence mais du rééquilibrage au besoin chaque mois.
* Nous pourrons utiliser des produits dérivés dans un cadre de couverture de risque de marché ou de change. Aucune utilisation de dérivé si la valeur liquidative n’excède pas 10 000 $ CAD.
* Les positions prises avec les dérivés ne devront pas amplifier le risque du portefeuille.
* Aucun effet de levier économique
* Le delta net est de plus/moins 10% du NAV.
* Chaque instrument dérivé ne pourra pas excéder 3 mois. Arrive à échéance dans 3 mois ou est roulé dans les 3 jours ouvrables.
* Les contrats FX CAD-USD et USD-CAD sont tolérés ou les produits sur indice actions US ou CAD.

# Liquidité vs bloqué

* Minimum 90 % liquide. Possibilité d’atteindre un maximum de 10 % de placements illiquides.
* Le portefeuille pourra intégrer des titres, des ETFs, de l’obligataire ou du placement moins liquides, selon ce qui est le plus adéquat à l’IPS après analyse.
* Nous considèrerons qu’un titre est liquide si celui-ci est vendable en 2 jours ouvrables et que le spread (T+2).
* bid-ask est inférieur ou égale à 0,3 %.

# Contraintes légales / fiscales

* Je suis imposé au Canada. La devise principale est le CAD mais le portefeuille peut aussi intégrer des titres en USD (maximum 60%). L’imposition du placement et les frais de courtages devront être optimisés.
* Le placement sera réalisé dans un compte CELI. Mes droits de cotisation cette année sont de 43 547$.
* TER pondéré inférieur ou égal à 0,25%.
* TCO inférieur ou égal à 0,40 % par an sur la base de 12 rééquilibrages ou moins.
* Le TCO inclue FX et commissions.
* Pour les ETF avec un TER de + de 0,50% le choix devra être documenté.

# Frais de change et commission de courtier

Les hypothèses détaillées de commissions et frais de change sont maintenus dans un document de référence séparé (voir «Cost Assumptions »). Ce document justifiera le choix du courtier et sera mis à jour à chaque modification de tarification du courtier retenu.

# ESG et exclusions

* Les compagnies de l’industrie du Tabac, de l’alcool seront exclues.
* Le score ESG du placement devra se situer au-dessus de 6/10 en tout temps.
* Le score sera calculé à partir de l’évaluation MSCI ESG quality pondéré.
* Le score ESG du portefeuille sera calculé tous les mois.
* Si le score ESG tombe en-dessous de 6/10 pendant plus de 30 jours ouvrables, une revue sera éditée afin d’expliciter l’origine de ce changement et un rééquilibrage pourra être considéré si le changement n’est pas temporaire et semble structurel.
* Si en dessous de 5 sur 10 pendant 1 semaine ouvrable, revue exceptionnelle immédiate.

# Reporting et revue

* Reporting mensuel qui parait à chaque deuxième semaine de chaque mois.
* Revue formelle de l’IPS annuelle, qui parait entre le 1er et le 15 août de chaque année.
* Reporting exceptionnel si le score ESG tombe en-dessous de 6/10 pendant plus de 30 jours ouvrable.
* Reporting exceptionnel et immédiat si le score ESG tombe en-dessous de 5/10 pendant une semaine ouvrable.